

Comité syndical du 16 avril 2025

[DL 2025_04/04](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LES BASSINS DE LIXIVIATS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE (EN POST-EXPLOITATION)

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **10 avril 2025**, s'est réuni, Maison de l'Economie Circulaire, le **mercredi 16 avril 2025 à 10h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, CAMINADE, DERC, DUFOURG, FLORIO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, ROSIER, SEGALA, VERDELET (18)

Représentés : M. BORDERIE par Mme PRELLON, M. BORDENEUVE par Mme BONNEAU, M. BRUYERE par M. ROSIER, M. COLLADO par M. PIN, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. DUFOURG, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, M. LERDU par M. DERC, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, M. SOUBIRON par M. BIASOTTO, Mme TONIN par M. VERDELET (11)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 11

TOTAL : 29

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2025_04/04](#)

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LES BASSINS DE LIXIVIATS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE (EN POST-EXPLOITATION)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant le besoin en matière de traitement et d'évacuation des boues issues du traitement des lixiviats stockées dans les bassins dédiés de l'ISDND de Nicole (en post-exploitation),

Considérant que le coût des prestations est évalué à un montant maximum de 500 000€ HT par an, il y a lieu de recourir à une procédure de passation formalisée,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'autoriser le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert ayant pour objet la déshydratation des boues issues du traitement des lixiviats stockées dans les bassins de l'SDND de Nicole (en post-exploitation) ainsi que leur évacuation pour traitement dans une (des) filière(s) agréée(s).

Monsieur le Président précise que la durée initiale du marché passé sera de 12 mois, reconductible de manière expresse 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la déshydratation des boues, issues du traitement des lixiviats, stockées dans les bassins de l'SDND de Nicole (en post-exploitation) ainsi que leur évacuation pour traitement dans une (des) filière(s) agréée(s), avec une enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence estimée à 500 000 € HT par an, soit 1 500 000€ HT sur sa durée totale ;
- Article 2 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 17/04/2025